

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

### Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

### Periode de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

### Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

### Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

61

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

93/100

93 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

### INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

|                                   | écart de rémunération par csp<br>(avant seuil de pertinence) |                |                |                   |
|-----------------------------------|--|----------------|----------------|-------------------|
|                                   | moins de<br>30 ans   | 30 à 39<br>ans | 40 à 49<br>ans | 50 ans et<br>plus |
| ouvriers                          | nc   | nc             | nc             | nc                |
| employés                          | 21.2%  | nc             | nc             | nc                |
| techniciens et agents de maîtrise | nc   | nc             | nc             | nc                |
| ingénieurs et cadres              | -6.5%  | -12.4%         | nc             | nc                |

votre résultat final est **1.9%**  
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **38/40**

### INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

|                            | taux d'augmentation |        |
|----------------------------|---------------------|--------|
|                            | femmes              | hommes |
| taux de salariés augmentés | 76.5%               | 63.6%  |

votre résultat en nombre  
équivalent de salariés\* est **2.2**

écart favorable aux femmes  
votre note obtenue est **35/35**

\*\* mesures de correction prises en  
compte

favorable

\* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

\*\* L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

## INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

vos résultats sont

votre résultat final est **100%**

votre note obtenue est **15/15**

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vos résultats sont

votre résultat final est **2**

*les hommes sont sur-représentés*

votre note obtenue est **5/10**